

Objet : Gestion intégrée des risques naturels – Candidature au programme du massif alpin

- Vu la délibération du comité syndical n° 2011-12-06 du 14 Octobre 2011 ayant pour objet la candidature du Syndicat Mixte des Baronnies provençales en tant que site pilote de gestion intégrée des risques naturels,
- Vu la délibération du comité syndical n° 2013-12-07 du 13 décembre 2013 ayant pour objet la poursuite sur l'année 2014 du programme de gestion intégrée des risques naturels relevant de la politique du massif alpin,
- Vu la délibération du Bureau Syndical n° 2014-04-01 du 18 mars 2015 ayant pour objet la mise en place d'une animation de site pilote de gestion intégrée des risques naturels – projet opérationnel 2014 – Plan de financement

La Présidente expose :

Dans le cadre de la politique européenne de Cohésion pour la période 2014-2020, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en accord avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, est chargée de la mise en œuvre du programme Opérationnel Interrégional FEDER du Massif des Alpes (POIA) en tant qu'autorité de gestion. En cohérence avec les grandes priorités identifiées par le Diagnostic Territorial Stratégique interrégional du Massif des Alpes, l'axe 3 du POIA vise à « *développer la résilience des territoires et des populations face aux risques naturels* » en poursuivant l'objectif suivant : « *développer la gestion intégrée des risques naturels sur le territoire alpin* » (Objectif Spécifique 4 du programme).

En outre, la gestion intégrée des risques naturels constitue une thématique forte de l'axe 3 « Accompagner l'adaptation au changement climatique » de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes 2015-2020. La CIMA vise à favoriser les actions coordonnées et collectives ainsi qu'une optimisation de la gouvernance.

L'objectif de ce programme est d'expérimenter et de développer qualitativement et quantitativement la gestion intégrée des risques naturels sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales et ce dans un souci de cohérence avec les objectifs visés à l'échelle du massif alpin.

Cette démarche complète l'approche classique et souvent segmentée par une approche territoriale développant la coordination et la synergie des acteurs impliqués dans la gestion de l'espace, la prévention et la gestion des risques.

Afin de poursuivre les actions initiées sur le territoire du Parc naturel régional des Baronnies provençales dès 2012 et de développer une culture de l'approche multirisques (à titre d'exemples : risques incendies, inondations, glissements de terrain), l'engagement du Parc sur une programmation triennale de gestion intégrée des risques naturels (2016-2019) serait opportune.

Ce projet devrait permettre des partenariats avec les services de l'Etat, l'Office National des Forêts, le Centre Régional de la Propriété Forestière, des syndicats de rivières, des organismes de recherche, des associations, etc.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Approuve** la proposition de candidature au programme Alpin de Gestion Intégrée des Risques naturels,
- **Décide** de déléguer au Bureau tout pouvoir quant à la mise en œuvre de cette action, et ce dans le cadre du Budget Primitif 2016,
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet,

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Christine NIVOU